



Commission Foot d'Animation

PROCES-VERBAL n°8

Réunion restreinte du 18/12/2023

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

INFORMATIONS

La commission rappelle l'**obligation d'établir une Feuille de Match Informatisée (FMI) ou papier si la tablette est défectueuse**, sous peine de sanctions financières.

Nous demandons aux clubs de **créer des identifiants Footclubs aux éducateurs et de les habilitier aux compétitions les concernant**. Nous vous informons que les accès Footclubs peuvent être limités à la gestion de la feuille de match de sa catégorie.

En cas de réalisation d'une feuille de match papier, il est important de **notifier sur la partie réserve d'avant match, la cause de la non utilisation de la FMI**.

La commission vous rappelle **qu'aucun match ne doit débuter sans la réalisation d'une feuille de match**.

FEUILLE DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé aux clubs qu'en cas de non-communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match sera donné perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant et le club se verra infliger une amende (voir annexe financière). Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

FEUILLE DE MATCHS MANQUANTES 2ème Appel : 8**U13 à 11**

Match N° 27269802 CAMILIENNE / PITRAY OLIER du 09/12 **(3 FM manquante)**

U12

Match N° 27246167 ENFANT PASSY / PFC du 09/12

Match N° 27246506 CHAMPIONNET / PARIS 13 ATLETICO du 09/12 **(2 FM manquante)**

U11

Match N° 27268114 CAMILIENNE / CHANTIER du 09/12 **(2 FM manquante)**

U10

Match N° 27268435 CAMILIENNE / SOLITAIRE du 09/12 **(2 FM manquante)**

Match N° 27268519 CAMILIENNE / SOLITAIRE du 09/12 **(2 FM manquante)**

Match N° 27268435 ES PARISIENNE / SOLITAIRE du 09/12 **(2 FM manquante)**

Match N° 27269056 ENFANT PASSY / CHANTIER du 09/12

JOURNEE 6 : 16/12/23**NOMBRE DE FORFAIT : 3****U10**

Match N° 27269696 du MONTMARTRE 16/12/23

U11

Match N° 27268255 TROPS du 16/12/23

U13

Match N° 27246233 PETITS ANGES du 16/12/23

FEUILLE DE MATCHS MANQUANTES 1er Appel : 12**U13 à 11**

Match N° 27269802 CAMILIENNE / PITRAY OLIER du 16/12

U13

Match N° 27246258 AS PARIS / ENFANT PASSY du 16/12

Match N° 27245929 ANTILLAIS / JS PARIS du 16/12

U12

Match N° 27246190 PFC / ES 16 du 16/12

Match N° 27246475 ALESIA / PARIS XI US du 16/12

Match N° 27246530 CAMILIENNE / TROPS du 16/12 **(2 FORFAITS + 1 FM MANQUANTE)**

Match N° 27246850 CAMILIENNE / TROPS du 16/12

Match N° 27258673 ANTILLAIS / BON CONSEIL du 16/12

Match N° 27258184 AFP 18 1 / AFP 18 2 du 16/12

U11

Match N° 27268141 CHANTIER 1 / CHANTIER 2 du 16/12 **(1 FORFAIT + 2 FM MANQUANTE)**

U10

Match N° 27268458 PARIS ALESIA / ENFANT GOUTTE D'OR du 16/12

Match N° 27269513 BON CONSEIL / PARIS 13 ATLETICO du 16/12

PLATEAU U6/U9

Il est rappelé aux clubs que la participation aux plateaux U6/U9 est obligatoire dans le cadre des obligations des catégories séniors.

PLATEAU U7 du 16/12/23 :

ABSENCE du club NICOLAITE CHAILLOT sur le site du PUC **(2ème forfait)**

ABSENCE du club ASC PARISII sur le site du PUC **(2ème forfait)**

ABSENCE du club CAMILIENNE sur le site du MACABI

ABSENCE du club PARIS 13 ATLETICO sur le site du MACABI **(2ème forfait)**

DECISIONS

2ème Tour des Challenges U10 U11 U12 et U13

La commission foot animation informe les clubs que le 2^{ème} Tour des challenges se tiendra le 20/01/24.

le tirage du second tour des challenges aura lieu au District le Lundi 08/01/24.

La journée de critérium prévue initialement à cette date sera avancée au 13/01/24.